

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil 1**

B – 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ind.46651 (corr. M. P. Swalens)
N/Réf : AVL/KD/AND-2.112/s.468
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue Chant d'Oiseaux, 130.
Extension du centre sportif du Chant d'Oiseaux.

En réponse à votre lettre du 27 octobre 2009, en référence, reçue le 3 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 novembre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pas émis d'objection.

En effet, le centre sportif du quartier du Chant d'Oiseaux se situe à proximité du site classé du Vogelzang qui constitue à cet endroit un reliquat du paysage brabançon.

Le complexe sportif qui accueille des équipes de football est actuellement composé d'une buvette, d'un logement de service (conciergerie) et d'une dizaine de vestiaires avec sanitaires.

La demande vise l'agrandissement de la buvette en lui annexant une salle de réunion et l'ajout de cinq nouveaux vestiaires au rez-de-chaussée. Cette extension, dont la plus grande partie serait construite en bordure de la rue Chant d'Oiseaux, s'inscrirait dans la typologie et l'expression architecturale du bâtiment actuel.

La CRMS n'émet pas d'objection à la réalisation de cette intervention car elle n'aura aucun impact négatif sur le site classé du Vogelzang.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier); A.A.T.L. – D.U. (Mme S. Buelinckx).